

STAR ACADÉMIE

FOIRE AUX QUESTIONS — LES AUDITIONS 2025

1. Quelles sont les conditions de participation aux Auditions de *Star Académie* 2025 ?

Réponse : Pour prendre part aux Auditions, le Participant :

- (a) Doit être un artiste interprète ou un auteur-compositeur-interprète qui ne poursuit pas une carrière active dans le domaine de la musique.
- (b) Doit être âgé d'au moins 16 ans en date du 1er janvier 2025 et d'au plus 30 ans en date du 30 avril 2025.
- (c) Doit détenir la citoyenneté canadienne ou avoir le statut de résident permanent.
- (d) Doit posséder une bonne connaissance de la langue française parlée et écrite.
- (e) Ne doit pas avoir signé de contrat d'enregistrement exclusif ou de contrat de licence avec un producteur reconnu par le VEM, Musicaction ou encore par le programme Aide aux entreprises en musique et variétés de la SODEC (PADISQ), et ce, en date du 1er janvier 2025.
 - (i) Les candidat(e)s ayant produit eux-mêmes un enregistrement sonore (autoproductions et productions indépendantes) de même que les candidats ayant produit un enregistrement sonore sous un contrat exclusif (autres que ceux mentionnés au paragraphe précédent), sont admissibles aux auditions dans la mesure où l'enregistrement n'a pas fait l'objet d'une large commercialisation (moins de 1 000 copies numériques et physiques vendues). Dans le cas où l'enregistrement serait distribué, le Producteur pourrait exiger un rapport des ventes.
- (f) Ne doit pas être lié par : un contrat exclusif d'édition musicale, un contrat de production exclusive de spectacles ou un contrat de gérance.

2. Puis-je participer aux Auditions si je suis résident (e) permanent (e)?

Réponse : Oui Les résidents permanents peuvent participer aux Auditions de *Star Académie* 2025 à condition qu'il n'existe pas de raison pour laquelle ils pourraient perdre leur statut de résident permanent.

3. Comment s'inscrire aux Auditions de *Star Académie* 2025?

Réponse : Les participants désirant s'inscrire à *Star Académie* devront [remplir un questionnaire et soumettre une vidéo en ligne](#).

4. Que doit contenir ma vidéo d'audition pour mon inscription en ligne?

Réponse : La vidéo d'audition doit inclure une brève présentation : nom, âge, ville et raisons motivant la participation à l'émission. Vous devez interpréter un extrait d'une chanson en français et un extrait d'une chanson en anglais. L'enregistrement doit être fait en direct et sans altération. Aucune prestation a cappella, de vidéos d'archives ou de spectacles ne seront pris en compte. Vous pouvez chanter sur une piste instrumentale, vous accompagner d'un instrument ou avoir quelqu'un qui vous accompagne.

5. Est-ce qu'un style musical est à privilégier pour mes choix de chansons d'audition?

Réponse : Le choix vous appartient. *Star Académie* encourage les artistes de tous les horizons à se présenter aux auditions. Nous cherchons des styles variés, de la diversité et surtout de l'authenticité ! Optez pour des chansons qui vous représentent bien.

6. Quelle doit être la durée de ma vidéo d'audition?

Réponse : La vidéo doit faire un maximum de 8 minutes, être en format .mov ou .mp4 et être tournée en mode paysage.

7. Comment puis-je poser ma candidature si je suis à l'extérieur du pays durant la période d'Auditions ?

Réponse : Si vous répondez aux critères d'admissibilité et êtes citoyens ou résidents canadiens, il est tout à fait possible de vous inscrire à *Star Académie* même si vous n'êtes pas physiquement au pays, compte tenu que la première ronde du processus d'audition se fait entièrement en ligne. Cependant, si vous êtes sélectionné pour une audition supplémentaire, vous devrez vous rendre disponible et être en mesure de vous déplacer, compte tenu que cette deuxième ronde d'audition se déroulera exclusivement en présentiel.

8. Combien de temps durera le processus complet d'Audition de *Star Académie* 2025 ?

Réponse : Les personnes sélectionnées à la suite de l'inscription en ligne seront appelées à venir rencontrer l'équipe de production à la fin de l'été pour une première audition en personne. Une dernière audition, toujours en personne, aura lieu à l'automne avant la sélection finale. À chaque étape, seuls les Participants sélectionnés pour les phases suivantes seront contactés.

9. Que dois-je préparer, si je suis invité à participer à la deuxième ronde d'auditions qui se déroule en personne ?

Réponse : Vous devez préparer deux (2) nouvelles chansons qui vous représentent bien, soit une en français et une en anglais, ayant une durée maximale de 3 minutes chacune. Le Producteur se réserve le droit d'interrompre la prestation au moment qui lui semble opportun. Soyez également prêt à refaire ce que vous nous avez présenté en vidéo au besoin.

10. Que dois-je apporter avec moi pour les auditions en personne?

Réponse : Vous devez apporter :

- Une bouteille d'eau réutilisable;
- le formulaire de libération signé;
- une clé USB avec votre trame musicale ou vos partitions si vous souhaitez être accompagnés du pianiste de la production;
- deux pièces d'identité avec photo émises par le gouvernement (ex. passeport, carte d'assurance maladie, permis de conduire). **Les participants de moins de 18 ans peuvent présenter des cartes d'identité sans photo, à condition qu'elles soient émises par le gouvernement.**

11. Est-ce qu'il y aura du temps d'attente aux auditions en personne?

Réponse : La deuxième ronde d'audition se déroule sur rendez-vous, ce qui nous permet de mieux contrôler l'achalandage. Malheureusement, il nous est impossible de prévoir avec certitude le temps que prendront les auditions. Il est toujours possible que du retard s'accumule au fil de la

journée, mais soyez assurés que nos équipes travaillent à rendre le processus d'audition aussi efficace et agréable que possible!

12. Puis-je assister en tant que public aux auditions?

Réponse : Non, il n'est pas possible d'assister aux auditions, il s'agit d'un processus confidentiel. Il est toutefois possible d'accompagner un chanteur pour son audition, mais vous ne serez pas autorisé à entrer dans la salle lors de sa prestation. Si vous souhaitez assister aux enregistrements des émissions à l'hiver 2025, surveillez nos réseaux sociaux, des détails suivront ultérieurement.

13. À quel moment dois-je être libre pour les tournages de *Star Académie* 2025 ?

Réponse : Si vous faites partie des chanteurs retenus pour *Star Académie* 2025, il vous faudra être entièrement libre de janvier à mai 2025 (dates précises à confirmer). Les Académiciens seront logés et pris en charge à temps plein par l'équipe de *Star Académie* pendant la durée complète de leur parcours. Si vous souhaitez participer, il faut donc être en mesure de se retirer du travail ou de l'école, selon votre situation, pour une période pouvant s'étaler jusqu'à trois mois. Il est possible que l'équipe de production vous demande également de vous libérer pour des journées de tournages ciblées à l'automne 2024. Plus de détails suivront pour les candidats sélectionnés.

Pour toutes autres questions, vous pouvez écrire à l'équipe de *Star Académie* à l'adresse suivante : auditions@staracademie.ca. Étant donné le nombre élevé de messages reçus chaque jour, le traitement de ces courriels peut prendre jusqu'à une semaine. Merci de votre compréhension.

Bonne préparation!

L'équipe de *Star Académie* 2025